



7^{ème} Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Charmant Som et Gorges du Guiers mort »



I24 – FR8201741
20 février 2014

ORDRE DU JOUR

Contexte / Historique (15')

**Avancement sur le périmètre et Comité de pilotage -
DDT (10')**

Document d'Objectifs (40')

**Révision – Patrimoine communautaire – Enjeux, Objectifs,
Actions**

Charte Natura 2000 (20')

Actions 2014 (10')

Questions diverses (10')



Réseau européen
Natura 2000
585 000km²
terrestre
13,6%



**Réseau Natura
2000 en France
70 000 km²
terrestre
12,5%**

En Isère 12,1%





Charmant Som et Gorges du Guiers mort
FR8201741 - I24

407 HA
ST LAURENT DU
PONT

1739 HA
ST PIERRE DE
CHARTREUSE

181 HA
PROVEYSIEUX

0 1.2km

2327 ha

Validé par les communes et établissements publics en 2012



Contexte / Historique (15')

**Avancement sur le périmètre et Comité de pilotage -
DDT (10')**

Document d'Objectifs (40')

Révision – Patrimoine communautaire – Enjeux, Objectifs,
Actions

Charte Natura 2000 (20')

Programme 2014 (10')

Questions diverses (10')





Charmant Som et Gorges du Guiers mort
FR8201741 - I24

407 HA
ST LAURENT DU
PONT

1739 HA
ST PIERRE DE
CHARTREUSE

181 HA
PROVEYSIEUX

0 1.2km

2327 ha

Validé par les communes et établissements publics en 2012



ORDRE DU JOUR

Contexte / Historique (15')

Avancement et consultation sur le périmètre - DDT (10')

Document d'Objectifs (40')

Révision – Patrimoine communautaire – Enjeux, Objectifs, Actions

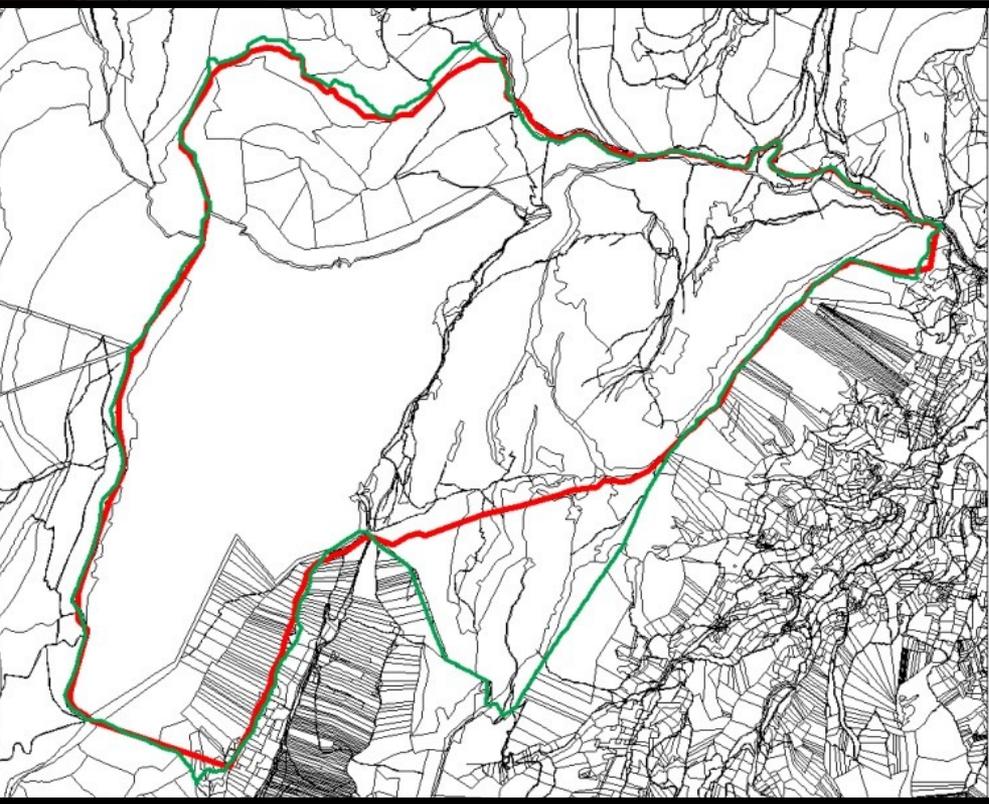
Charte Natura 2000 (20')

Programme 2014 (10')

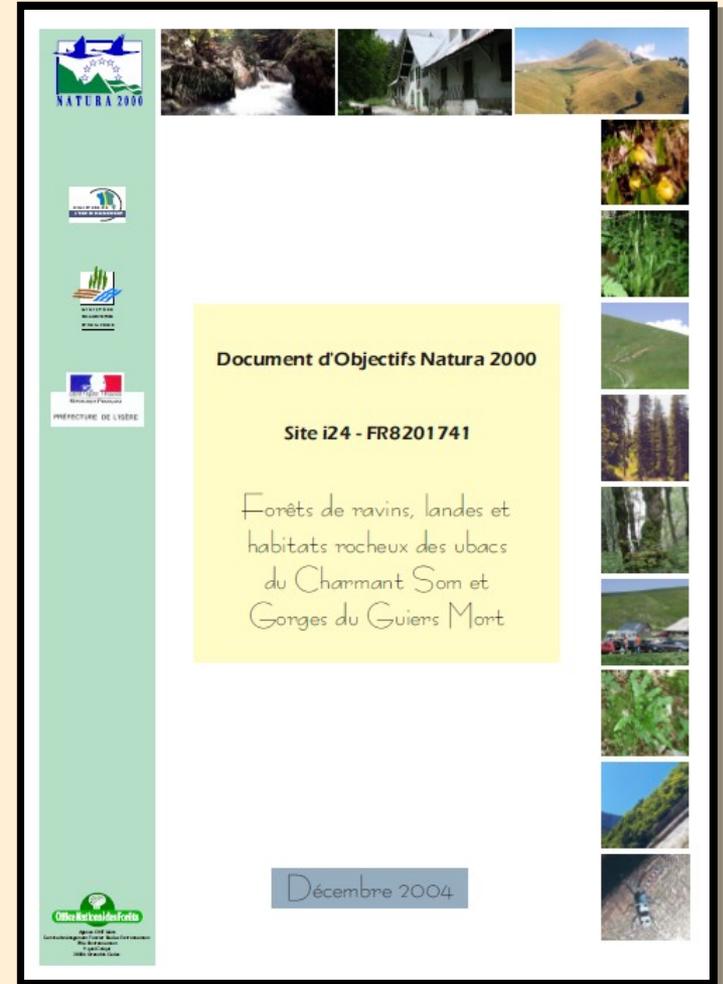
Questions diverses (10')



La révision du Docob..... POURQUOI



+



+ charte

La révision du Docob..... COMMENT

Concertation : CP 11/05/2011, Grpe Tourisme
06/02/2012, Forêt 29/08/2011 et 19/01/2012,
Pastoralisme 05/2012, ENS Mannissole

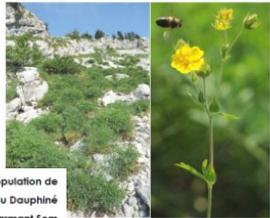
Modèle : Docob 2004 et
modèle synthétique ATEN



Connaissance

Gentiane ALPIE

Suivi de la population de
Potentille du Dauphiné
au Charmant Som
Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère)



Décembre 2012

Office National des Forêts

Parc naturel régional de Chartreuse

NATURA 2000

Gentiane

Suivi de la population de
Potentille du Dauphiné
au Charmant Som
Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère)

Décembre 2012

Office National des Forêts

Parc naturel régional de Chartreuse

NATURA 2000

Décembre 2012

Office National des Forêts

Parc naturel régional de Chartreuse

NATURA 2000

Le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
dans le site Natura 2000 I 24/FR820174
(Ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers Mort
(communes de St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse et Provezieux, Isère)



Philippe BOQUÉRAT & Hervé GLERGAN
Octobre 2010

Office National des Forêts

NATURA 2000

Buxbaumia viridis

Un aperçu d'une population dans le site I 24
à l'automne 2009



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

NATURA 2000

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

NATURA 2000

La Rosalie des Alpes

dans le site Natura 2000 I24
(Ubac du Charmant Som et gorges du Guiers Mort)



NATURA 2000

Parc naturel régional de Chartreuse

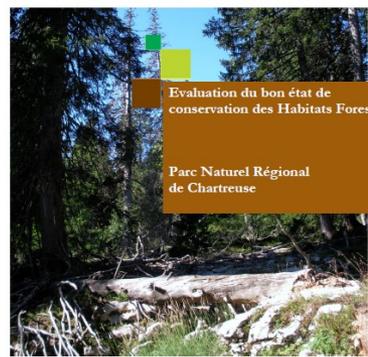
Site Natura 2000 :
Forêts de ravins, landes et habitats rocheux des ubacs du
Charmant Som et des gorges du Guiers mort (FR8201741 - I.24)

Evaluation du bon état de
conservation des Habitats Forestiers

Parc Naturel Régional
de Chartreuse

Décembre 2011

Office National des Forêts



Conservatoire Botanique National Alpin

Cartographie des habitats naturels ouverts (rocaillies, prairies et landes)

Site Natura 2000 I41
Charmant Som
Octobre 2009

Jean-Charles VILLARET

Office National des Forêts

NATURA 2000



Conservatoire Botanique National alpin

Cartographie des habitats

Site Natura 2000 I41 - Charmant Som
Secteur de l'alpage de la Grande Sure
Septembre 2010

Jean-Charles VILLARET

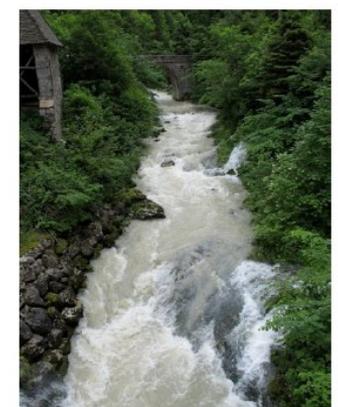
Office National des Forêts

NATURA 2000



du Groupe d'étude :
Egis Géotechnique - CDS Isère - BE E. Kiefer-Ollier
pour le PNR Chartreuse
Site Natura 2000 (FR8201741)

Étude par traçage du transfert des eaux souterraines
dans le massif karstique du Charmant Som



Rapport de synthèse final

27 septembre 2011



Le patrimoine communautaire – Flore

Espèce	Populations	Localisation	Etat de conservation	Menace	Préconisations	Priorité de gestion
--------	-------------	--------------	----------------------	--------	----------------	---------------------

Buxbaumie verte



Importante	Milieux forestiers (sapin mort)	Très bon	(+) Changement climatique Surexploitation des conifères Bois énergie	Conserver purge, rémanents, bois morts	2
------------	---------------------------------	----------	---	--	---

Sabot de Vénus



Disparue		Mauvais	Cueillette Exploitation forestière Fermeture du milieu	Maintien de boisements clairs Réouverture à la Porte de l'Enclos ? Station à rechercher	3
----------	--	---------	--	---	---

Potentille du Dauphiné



Station très localisée	Unique station de Chartreuse, station la plus nordique recensée en Isère	Bon état	(++) Sentier escalade à proximité immédiate	Espèce à rechercher Concertation avec grimpeurs Suivi	1
------------------------	--	----------	--	---	---

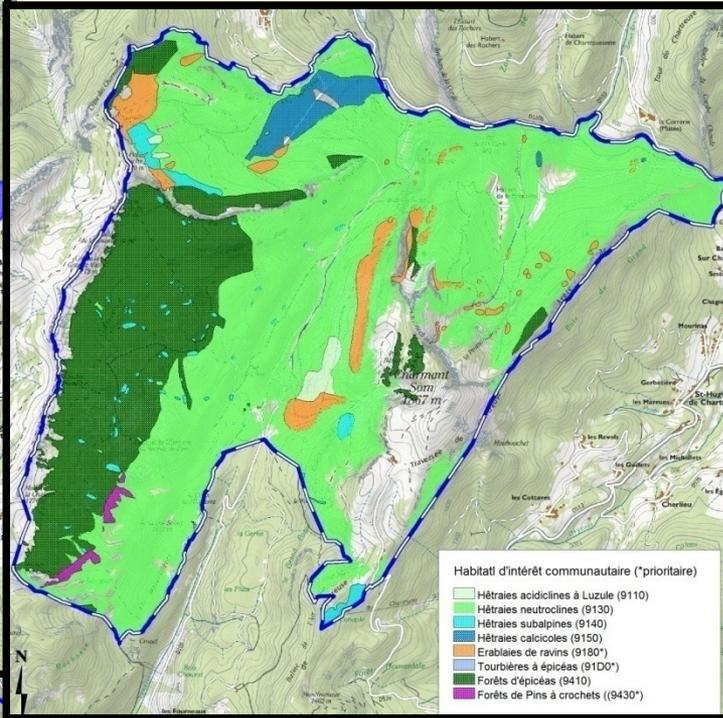
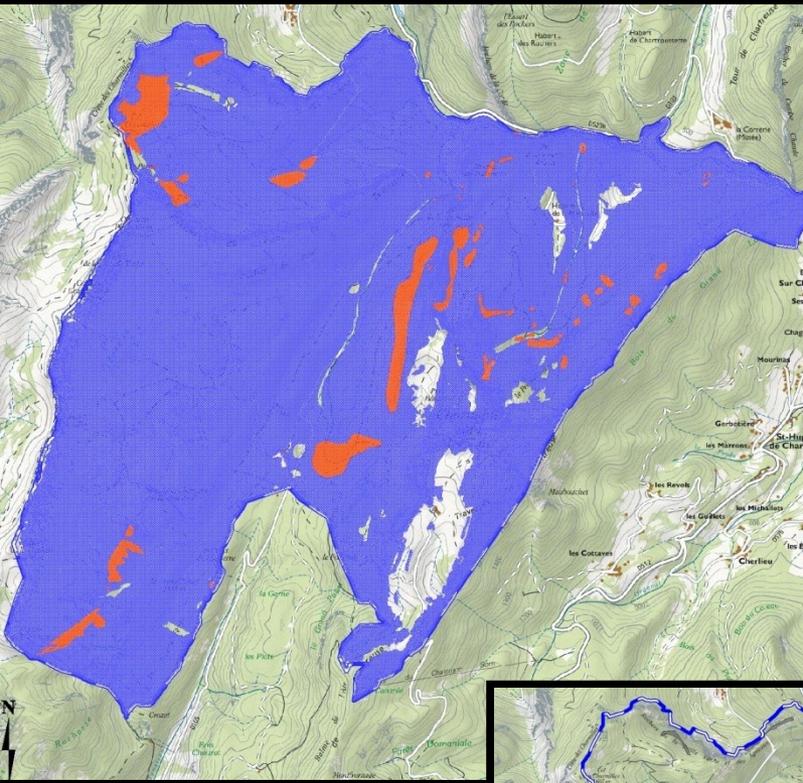


Le patrimoine communautaire – Faune

Espèce	Populations	Etat de conservation	Activités	Menace	Préconisations	Priorité d'action
Rosalie des Alpes*			Sylviculture	+ (faible)	Répartition bois mort dans le temps et l'espace. Conserver des hêtres morts ou mourants dans les parcelles exploitées Entreposer les grumes de hêtre dans des zones ombragées Mise en place d'îlots de sénescence dans les forêts exploitées Information des sylviculteurs et des propriétaires.	3
	Importante	Bon état				
Loup	(non citée dans le 1 ^{er} Docob)	Non évaluable vu le territoire vital	Sylviculture Pastoralisme	+	Aucune préconisation particulière, le site étant très rarement fréquenté	3
Lynx	(citée dans le 1 ^{er} Docob)					



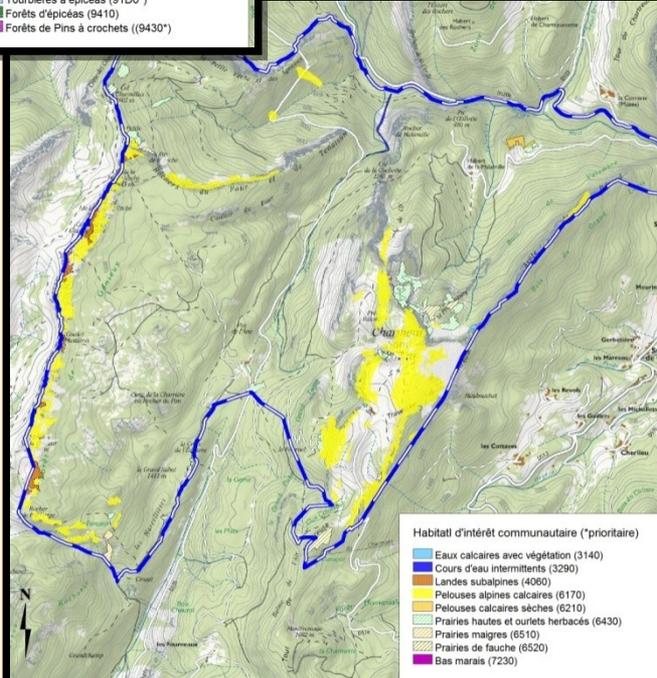
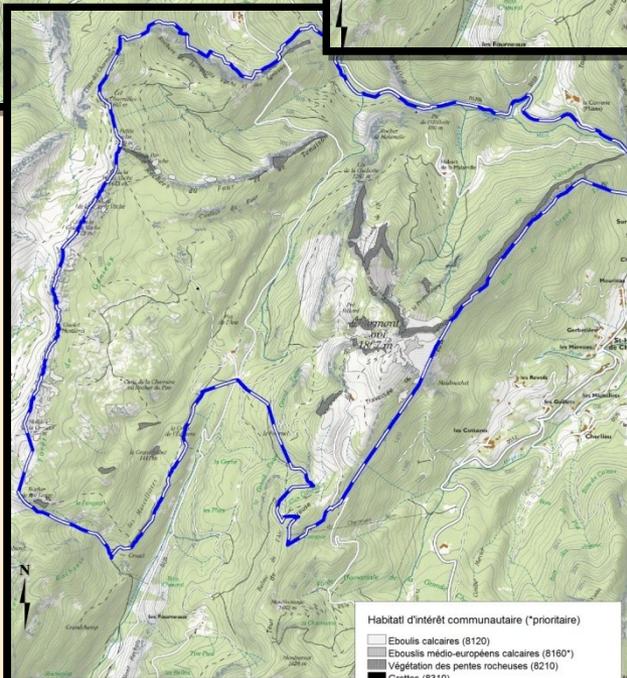
Le patrimoine communautaire – Habitats



21 HIC
 milieux humides (3)
 landes (1)
 pelouses prairies (5)
 milieux rocheux (4)
 forêts (8)

Habitats d'intérêt communautaire (*prioritaire)

- Hétraies acidoclines à Luzule (9110)
- Hétraies neutroclines (9130)
- Hétraies subalpines (9140)
- Hétraies calcicoles (9150)
- Erbales de ravins (9180*)
- Tourbières à épicéas (91D0*)
- Forêts d'épicéas (9410)
- Forêts de Pins à crochets ((9430*)



Habitats d'intérêt communautaire (*prioritaire)

- Eaux calcaires avec végétation (3140)
- Cours d'eau intermittents (3290)
- Landes subalpines (4060)
- Pelouses alpines calcaires (6170)
- Pelouses calcaires sèches (6210)
- Prairies hautes et ourtières herbacées (6430)
- Prairies maigres (6510)
- Prairies de fauche (6520)
- Bas marais (7230)

94% HIC
dont 4%
P

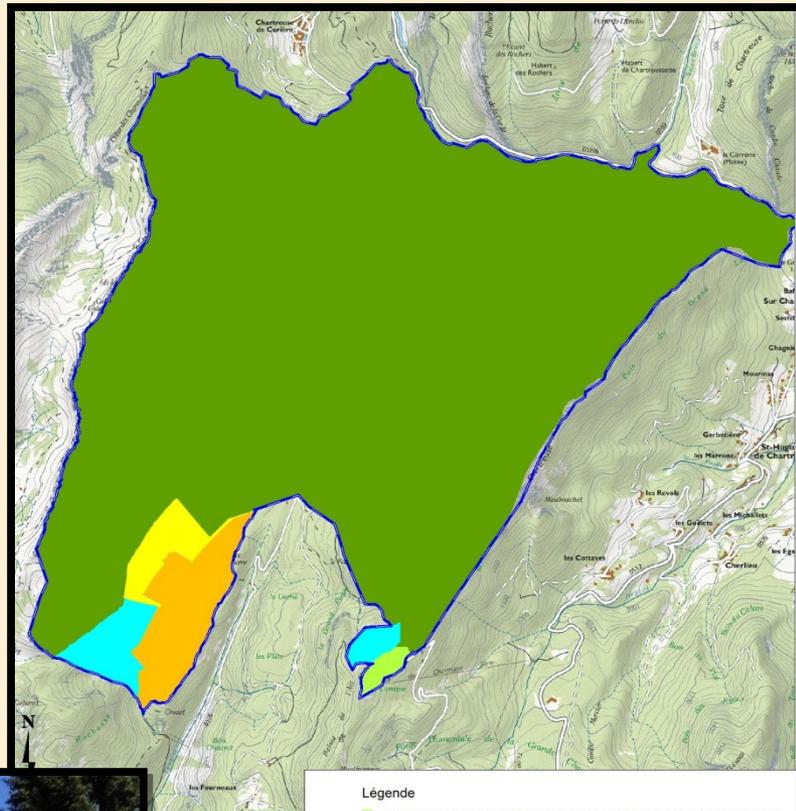
Habitats d'intérêt communautaire (*prioritaire)

- Eboulis calcaires (8120)
- Eboulis médo-européens calcaires (8160*)
- Végétation des pentes rocheuses (8210)
- Grottes (8310)



Activités humaines

**94% régime forestier
+ 4% PSG**



Légende

- Propriétés sectionales (régime forestier), Forêt Sectionale de Chartroussette
- Propriétés publiques (Etat), Forêt Domaniale de la Grande Chartreuse
- Propriétés publiques (régime forestier), Forêt Communale de Proveysieux

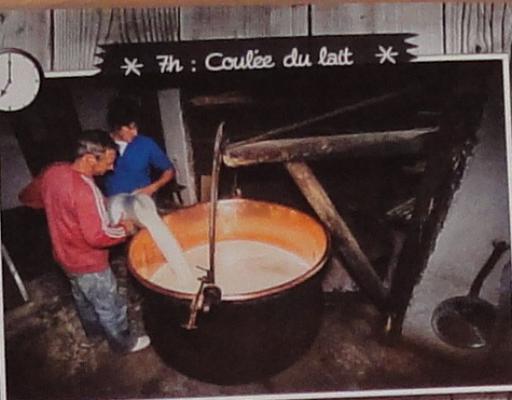
Propriétés privées ou communales (Proveysieux), regroupées en ASA

Propriétés privées sans gestion particulière

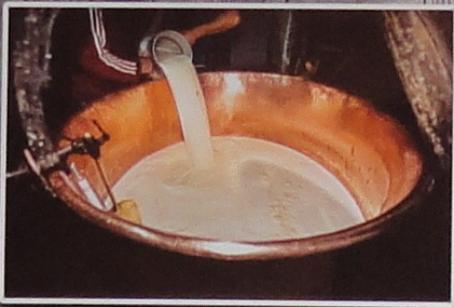
FORET, DREAL
tura2000/fev2013
ème



* 7h : Coulée du lait *



La coulée du lait se fait dans le chaudron.
ajout de la presure dans le lait
chauffé à 35° il coagule en 30 minutes environ.

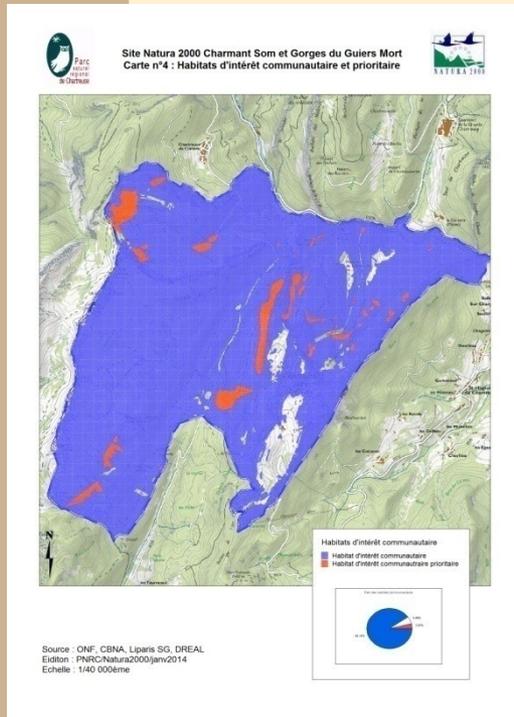




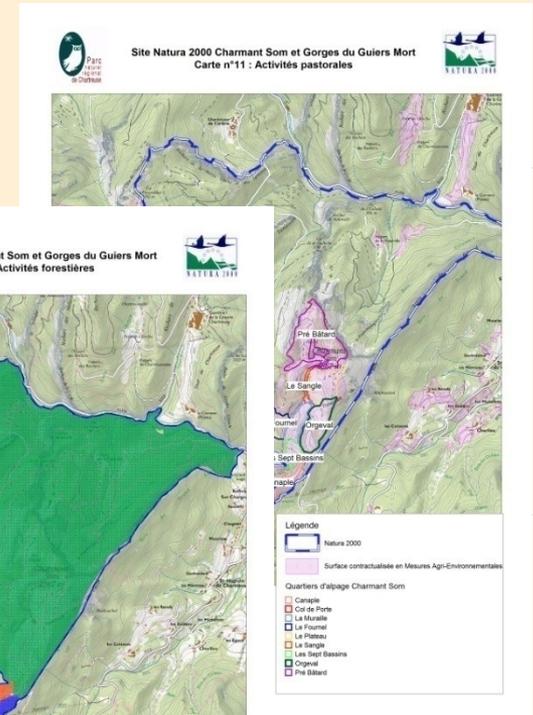
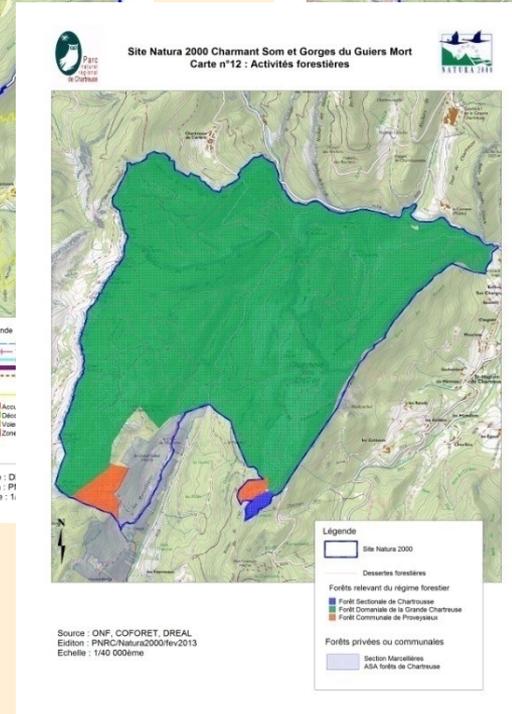
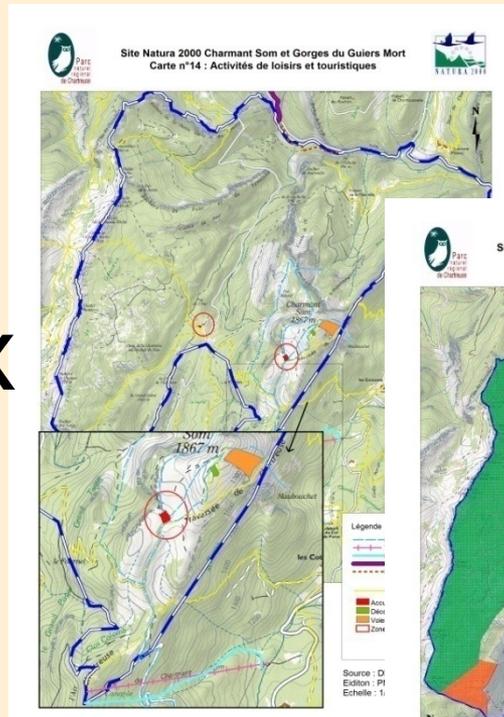
**+ 40 000 pers
/an (hors hiver)
2 sites de
départ rando
1 route
1 auberge**



Patrimoine naturel x Activités humaines = Enjeux



X



/ Bilan des actions

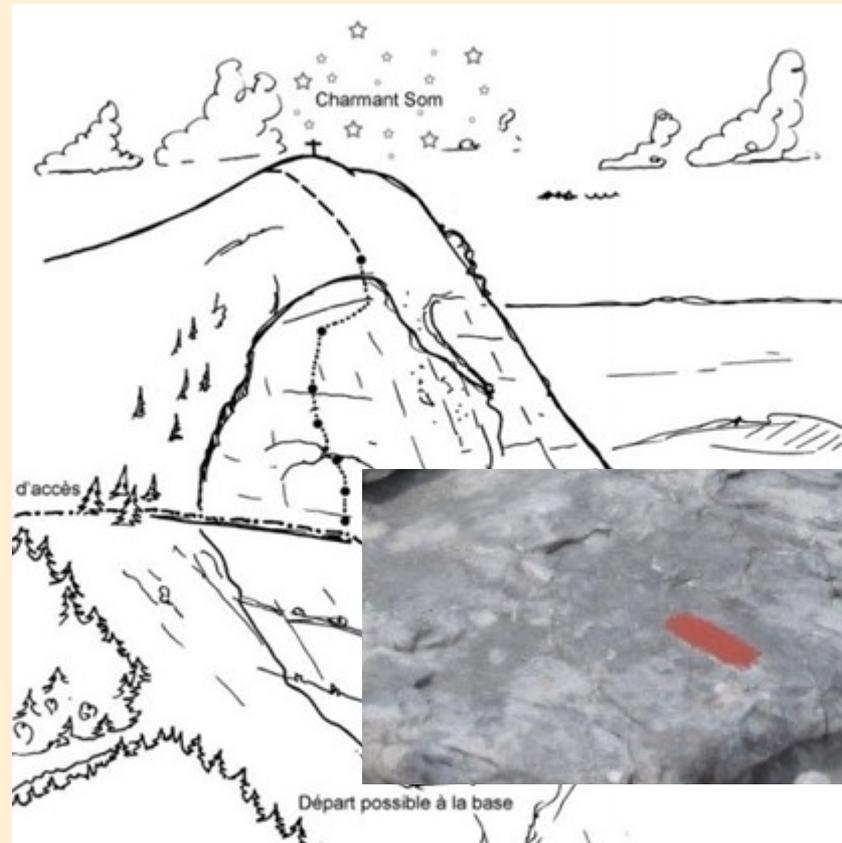
=

Enjeux par milieux
4 objectifs
14 actions

Un exemple : la potentille du Dauphiné



X



**Conserver Potentille
= Concertation
grimpeurs**



Objectif	N°	Intitulé mesure	Pri o
Objectif n°1 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des milieux forestiers	1.1	Porter à connaissance et intégrer les enjeux Natura 2000 dans la gestion sylvicole	1
	1.2	Définir et mettre en place un réseau d'îlots de sénescence dans les milieux forestiers exploités	2
	1.3	Conserver les forêts de ravins	1
	1.4	Conserver les forêts subalpines	1
	1.5	Conserver les populations de Rosalie des Alpes	2
	1.6	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris et préserver leurs populations	3
Objectif n°2 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts	2.1	Adapter les pratiques pastorales aux enjeux environnementaux	1
	2.2	Connaître et protéger les espèces remarquables des milieux ouverts	2
	2.3	Préserver l'intérêt paysager du site et prévenir les impacts de la fréquentation	1
Objectif n°3 : Préserver les milieux humides et prévenir les atteintes aux milieux aquatiques	3.1	Gérer la tourbière de Manissole, évaluer et suivre son état de conservation	2
	3.2	Préserver la qualité de la ressource en eau	1
	3.3	Préserver les espèces remarquables et habitats humides	3
Objectif n°4 : Animation du DOCOB, communication	4.1	Mettre en œuvre la procédure Natura 2000 sur le site	1
	4.2	Communiquer pour favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux du site	2
	4.3	Adapter et mettre en cohérence le périmètre du site Natura 2000	3

ORDRE DU JOUR

Contexte / Historique (15')

Avancement et consultation sur le périmètre - DDT (10')

Document d'Objectifs (40')

Révision – Patrimoine communautaire – Enjeux, Objectifs,
Actions

Charte Natura 2000 (20')

Programme 2014 (10')

Questions diverses (10')



Rappel des Outils Natura 2000

**Convention financière annuelle
entre le Parc et l'Etat** (1/2 Etat + 1/2 Europe)

Evaluation des incidences
Veille sur les projets

Charte, exonération
Taxe Foncière sur le Non Bâti

Contrat selon descriptif arrêté régional



Formule de déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000. Le document est intitulé "DECLARATION D'ADHESION A UNE CHARTE NATURE 2000". Il contient des instructions pour remplir la déclaration et une section pour inscrire le nom du site Natura 2000.



+ d'engagement, + de rémunération

Financement Réglementaire Contractuel, volontariat



Charte Natura 2000, cadrage général

Outil simple pour mise en œuvre des objectifs du DOCOB

Pourquoi ?

- Faire reconnaître une gestion passée qui a permis le maintien des habitats remarquables « gestion en bon père de famille »
- Marquer son engagement en faveur de natura 2000



Quels engagements ?....

1 - Engagements contrôlables

pratique normale, articulation avec les codes de bonnes pratiques agricoles habituelles, environnementales ou sylvicoles

2 – Recommandations

non contrôlable, rappel de la réglementation, conseils de portée générale afin de responsabiliser les futurs adhérents



...pour quels bénéfices ?

Exonération complète de la Taxe Foncière sur le Non Bâti

Pendant 5 ans

La part perçue par la Chambre d'agriculture reste dûe

Exonération partielle des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (non bâties hors bois et forêt)

Déduction du revenu imposable des charges de propriétés rurales
Concerne les travaux de restauration et de gros entretien des espaces naturels

Garantie de gestion durable des forêts (sous condition d'avoir un document de gestion approuvée)



Tous types de milieux - Engagements

ENGAGEMENTS

Points de contrôle

T1 - Respecter l'ensemble des réglementations et des mesures de protection

Absence/présence de

e
n

v
i
g
u
e
u
r

s
u
r

l
e

s
i
t
e

N
a
t
u
r
a

2
0
0
0



Tous types de milieux - Recommandations

RECOMMANDATIONS

1. Informer la structure animatrice des observations naturalistes réalisées
La structure animatrice fournit une liste des espèces et habitats remarquables aux signataires de la charte.
2. Eviter au maximum l'utilisation de pesticides, produits phytosanitaires, amendements, fertilisants
3. Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte Natura 2000 des dispositions qu'elle prévoit
4. Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine ou de tout dépôt sauvage
5. Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables lors de travaux nécessitant l'utilisation d'engins motorisés
6. Adapter les périodes d'intervention de manière à limiter toute nuisance sur les habitats et espèces d'intérêts communautaire (éviter les périodes à sol détrempé, période de reproduction des animaux, de floraisons des espèces floristiques protégées)
La structure animatrice informe les signataires des périodes sensibles pour les espèces.



Milieux forestiers - Engagements

ENGAGEMENTS

Points de contrôle

F1. Maintenir au minimum deux arbres à cavité, deux arbres vieux et deux arbres morts à l'hectare sauf mise en danger du public. Les arbres porteurs de plaquettes « *arbres conservés pour la biodiversité* » seront respectés

Documents de gestion

F2. Ne pas réaliser de coupe rase d'une surface supérieure à 1 ha sauf ouverture de milieux prévue par le Document d'Objectifs

Absence de coupe rase

F3. Ne pas réaliser de plantation d'essences exotiques

Absence de plantations d'essences exotiques

F4. Ne pas utiliser de produits organiques de synthèse notamment pour le traitement des bois sur place de dépôt

En forêt soumise mention de l'interdiction aux clauses particulières de la coupe
En forêt privée, contrôle sur place

F5. Ne pas entreposer de rémanents d'exploitation dans les mares et dépressions humides ainsi que dans les prairies et les pelouses intra forestières

Absence de rémanents dans ces habitats naturels

F6. Produire une notice d'impact pour tout nouvel équipement (route, piste) à soumettre pour avis à la structure animatrice

Bilan d'activité annuel de la structure animatrice



Milieux forestiers - Recommandations

RECOMMANDATIONS

1. Favoriser le maintien ou le développement de zones non exploitées
2. Éviter de réaliser des travaux d'exploitation de bois sur des sols détrempés pour limiter le compactage
3. Privilégier la régénération naturelle
4. Mettre en œuvre une sylviculture visant à obtenir des peuplements multi-strates
5. S'informer sur les espèces animales ou végétales, les milieux, les zonages ayant un statut réglementaire de protection
6. Éviter les interventions sylvicoles durant la période de reproduction (mars à juillet) dans les zones à enjeux forts signalées par la structure animatrice



Milieux ouverts

ENGAGEMENTS

Points de contrôle

O1. Ne pas réaliser de boisement sauf dans le cas de politiques RTM	Absence de plantation ; contrôle administratif de l'absence d'aide et de déclaration au boisement
O2. Interdire les apports d'amendements, fertilisants ou épandages	Absence d'intrants
O3. Respecter les éléments constitutifs du diagnostic pastoral, s'il existe et en suivre les préconisations	Mise à disposition du cahier de pâturage à la structure animatrice

RECOMMANDATIONS

1. Lutter contre la prolifération de cirses et de vétrate
2. Limiter l'emploi pour le bétail de vermifuge à base de molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines à élimination digestive et préférer des substances ayant un impact mineur sur la faune du sol (benzimidazoles, lévamisole, moxidectine)



Milieux rocheux

ENGAGEMENTS

R1. Ne pas réaliser d'aménagement qui entraînerait une perturbation de la dynamique des éboulis rocheux

R2. Ne pas détruire les lapiés

R3. Signaler à la structure animatrice toute présence de chauves-souris dans des gîtes (cavités souterraines ou arbres) ou éléments d'habitations et l'informer de toutes les actions prévues sur les gîtes

Une information sur les espèces présentes sera fournie par la structure animatrice aux signataires de la charte

Points de contrôle

Absence de traces visuelles de perturbation

Absence d'exploitation ou de destruction

Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice

RECOMMANDATIONS

1.Limiter au maximum la fréquentation des troupeaux dans les milieux rocheux



Milieux humides

ENGAGEMENTS

H1. Informer la structure animatrice de tout projet concernant les cours d'eau, les zones humides et les eaux souterraines

H2. Ne pas installer d'obstacles à l'écoulement des eaux

H3. Ne pas combler ni drainer, ni assécher ou procéder à des destructions de quelque manière que ce soit dans les milieux naturels humides (temporairement ou en permanence)

H4. Ne pas procéder à la destruction du couvert végétal sauf pour améliorer par intervention mécanique ou manuelle exclusivement l'état de conservation des milieux humides limitrophes dans le cadre du DOCOB

H5. Ne pas réaliser de boisement

H6. Ne pas utiliser de fertilisant à moins de 35 mètres de zones humides et cours d'eau

Points de contrôle

Bilan d'activité annuelle de la structure animatrice

Absence d'obstacle sur le cours d'eau

Absence de trace visuelle de travaux

Contrôle sur place de l'absence de coupe de boisements, de retournement et autres destructions

Absence de plantation

Contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

1. Limiter au maximum la pénétration d'engins dans les milieux humides
2. Laisser libre d'accès les points d'eau pour la faune sauvage sauf mise en défend de zone réalisée en accord avec la structure animatrice
3. Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges
4. Limiter l'accès direct des bovins aux berges et cours d'eau par l'installation de clôtures et éviter ainsi la dégradation des berges par le piétinement. Des clôtures et des abreuvoirs dans les milieux pâturés peuvent être installés dans cet objectif



ORDRE DU JOUR

Contexte / Historique (15')

Avancement et consultation sur le périmètre - DDT (10')

Document d'Objectifs (40')

Révision – Patrimoine communautaire – Enjeux, Objectifs,
Actions

Charte Natura 2000 (20')

Programme 2014 (10')

Questions diverses (10')



Objectif n°1 : Conservation des milieux forestiers

Charte et contrats sur les milieux forestiers



Objectif n°2 : Conservation des milieux ouverts et semi-ouverts

Suivi de la MAEt avec la FAI, nouvelle PAC

Réunion du groupe pastoralisme et suivi Alpagnes Sentinelles

Concertation avec grimpeurs pour protection Potentille du Dauphiné

Piochage expérimental du vérâtre et suivi de placette

Evaluation de la fréquentation (éco-compteur, analyse dispersion) - lien Forêt d'exception ONF

Aménagement sur le sentier pour canaliser les randonneurs



Objectif n°3 : Préserver les milieux humides

Travaux de réouverture (contrats Natura 2000) sur Manissole



Objectif n°4 : Animation du DOCOB, communication

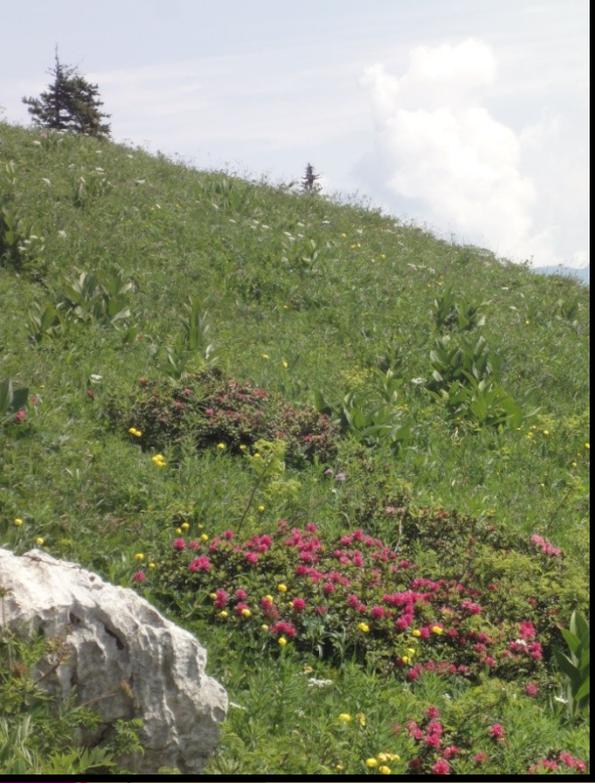
Lien partenaire, mise en œuvre et évaluation des actions

Actualités : site internet Parc, journaux communaux

Réalisation des panneaux d'accueil sur le Charmant Som avec panneau modulable (6300€), accessibilité et intégration paysagère - lien Forêt d'exception ONF



Questions diverses



Merci....

Maison du Parc

38380 Saint-Pierre de Chartreuse

Tél. 04 76 88 75 20 - Fax 04 76 88 75 30 Site internet : www.parc-chartreuse.net

Animatrice Natura 2000 : sylvaine.muraz@parc-chartreuse.net / 06 88 41 45 86

